

Par courriel sur : consultation.prce@finances.gouv.fr

Objet : réponse de l'association Wikimedia France à une consultation publique sur un projet de décret relatif à la conservation des données permettant d'identifier toute personne ayant contribué à la création d'un contenu mis en ligne, pris en application du II de l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN)

Monsieur le directeur général,

Par la présente, j'ai l'honneur de répondre, pour le compte et dans l'intérêt de l'association Wikimedia France, à la consultation publique sur un projet de décret relatif à la conservation des données permettant d'identifier toute personne ayant contribué à la création d'un contenu mis en ligne, pris en application du II de l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN).

L'association « Wikimedia France », exposante, créée le 24 janvier 2005, œuvre pour le libre partage de la connaissance au travers des projets « Wikimedia », tel que l'encyclopédie libre Wikipédia. Elle constitue un « chapitre »¹ de la *Wikimedia Foundation*, organisation à but non lucratif gouvernée par les lois de l'Etat de Floride aux Etats-Unis d'Amérique².

Wikipédia est une encyclopédie collaborative libre³, gratuite, universelle, multilingue, en ligne, sans publicité et sans exploitation des données personnelles de ses utilisateurs. Elle a été créée par MM. Jimmy Wales et Larry Sanger en 2001⁴. Elle existe en plus de 300 langues différentes. A l'heure où ces lignes sont écrites, Wikipédia dénombre 2 363 293 articles en français, pour 17 405 contributeurs actifs enregistrés⁵.

A titre liminaire, l'association Wikimedia France souligne qu'elle ne partage pas la présentation de ce projet de décret faite sur le site web de la direction générale des entreprises (DGE) du ministère de l'économie, des finances et de la relance⁶, selon laquelle la loi n° 2021-998 du 30 juillet 2021 relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement, aurait tiré les conséquences de l'arrêt *La Quadrature du Net e.a.* du 6 octobre 2020 de la grande chambre de la Cour de justice de l'Union européenne (cf. aff. C-511/18, C-512/18 et C-520/18).

¹ « Un « chapitre » est une organisation indépendante créée pour soutenir et promouvoir les projets Wikimedia dans une région géographique donnée » (cf. https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikim%C3%A9dia_France#cite_note-4). Wikimedia France n'héberge, ni n'édite Wikipédia, ni aucun projet de la *Wikimedia Foundation*.

² https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikim%C3%A9dia_France ; <https://www.wikimedia.fr/l'association/>

³ <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>

⁴ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia>

⁵ https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikim%C3%A9dia:Accueil_principal

⁶ <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/numerique/ressources/modification-de-deux-decrets-relatifs-la-conservation-des-donnees-de-connexion>

ALEXIS FITZJEAN Ó COBHTHAIGH
Avocat au Barreau de Paris
<https://afocavocat.eu>

En outre, l'association Wikimedia France observe que le champ des données concernées, de même que leur durée de conservation, n'est pas harmonisé au niveau de l'Union européenne.

En toute hypothèse, l'association Wikimedia France exprime son attachement au principe exprimé à l'article 7 de ce projet de décret, selon lequel les données en question ne doivent être conservées que dans la mesure où elles sont effectivement collectées, qui est absolument nécessaire. Toute autre approche serait radicalement disproportionnée et serait en outre en opposition frontale avec le modèle de l'encyclopédie Wikipédia, parmi bien d'autres.

Telles sont les observations que l'association Wikimedia France souhaite apporter sur ce projet de décret.

Restant naturellement à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le directeur général des médias et des industries culturelles, à toute ma considération.

Fait à Toulouse, le 1^{er} octobre 2021

Alexis FITZJEAN Ó COBHTHAIGH
Avocat au Barreau de Paris